

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESSELVE**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 26 JUILLET 2014**

**Etaient présents** : MM. Etienne SYRYN, Chrislain LELOIRE, Philippe DEFOSSE, Carlos BOLIVAR, Marcel CLERET, Benoît COUTELLIER, Régis HOUDARD, Thomas DEFOSSE, Éric ROUZÉ, Jean-Pierre BILLARD

**Etaient absents** : M. Yves BUTIN qui a donné pouvoir à M. SYRYN Etienne

**Secrétaire de séance** : M. Carlos BOLIVAR

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 19 mai 2014 aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire étant absent, Monsieur SYRYN Etienne prend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

**1) 2014-27 : Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales**

Monsieur SYRYN Etienne explique au Conseil Municipal qu'il ne doit pas délibérer sur le sujet, que la décision se trouve être du ressort du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

**2) 2014-28 : Détermination de la composition du CLECT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-2 et L.2121-29 ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais qui demande au conseil municipal de procéder à désignation d'un membre de celui-ci pour siéger au sein de la CLECT ;

Vu la délibération n°14.1.51 du 24 avril 2014 du Conseil Communautaire, relative à la composition de la CLECT;

La commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant. Concernant les modalités de désignation des membres de la CLECT, la législation en vigueur ne prévoit rien.

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur ce document dans le délai de trois mois qui suit la modification faite à la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne M. Yves BUTIN en qualité de représentant du conseil municipal pour siéger à la CLECT ;
- Dit qu'un exemplaire de cette délibération sera transmis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

**3) Questions diverses**

Un point sur l'organisation du feu de Saint Jean est fait.

Monsieur Jean-Pierre BILLARD informe le Conseil Municipal que suite aux précédents débats concernant le manque de présence des Villeselvois et des Villeselvoises à participer aux diverses festivités organisés par la commune. Il a créé une association au nom de « VILLESSELVE POUR TOUS ».

Cette association aura pour but de mener des enquêtes auprès des villageois pour connaître leurs attentes et remarques, de contribuer au développement durable et promouvoir les actions qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins, en écoutant, en conseillant et en soutenant les familles.

Le Conseil Municipal après avoir entendu la présentation de Monsieur Billard concernant son association et la liste des membres qui la compose est au regret de constater que celle-ci fait penser tant par le nom que par ces objectifs à la création d'un conseil municipal extérieur à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée suivent les signatures.

Monsieur BUTIN Yves

Monsieur SYRYN Etienne

Monsieur DEFOSSE Thomas

Monsieur HOUDARD Régis

Monsieur BOLIVAR Carlos

Monsieur CLERET Marcel

Monsieur COUTELLIER Benoît

Monsieur ROUZE Éric

Monsieur LELOIRE Chrislain

Monsieur DEFOSSE Philippe

Monsieur BILLARD Jean-Pierre